

L'atelier-relais n° 3 sur la bonne voie

La communauté de communes du Pays Sud-Gâtine s'est réunie dernièrement à la salle des fêtes de Soutiers. Eric Cathelineau, maire de la commune, à évoqué la rénovation de la salle des fêtes. Reste à prévoir l'isolation du bâtiment, les aménagements extérieurs.

Yannick Motard a démissionné de son poste de conseiller communautaire représentant Verruyes pour raison professionnelle. Il est remplacé par Francis Massé.

Atelier-relais 3. Pascal Olivier poursuit le projet avec le lancement du dossier de consultation des entreprises pour le projet de construction d'un nouvel atelier-relais : « *Les deux ateliers que nous possédions ont été vendus cet été* ». Les fonds sont valides pour financer le n° 3. Le conseil avait délibéré en décembre 2015 pour la réalisation d'un nouvel atelier-relais. En mars 2016, un bureau d'études a été retenu. En mai, l'esquisse a été validé. Aujourd'hui, il est proposé de valider le projet de construction mais aussi de valider les heures d'insertion sociale ainsi que le dossier de consultation des entreprises. Le bien a été vendu au prix de 390.000 €. Après remboursement anti-

cipé du capital restant dû, le solde de la vente s'élève à 333.574,79 €. Le nouveau projet s'élèverait à 541.276 €. Après déduction des subventions, il resterait à la charge de la communauté de communes 108.255,20 €. Pascal Olivier précise : « *Il n'y aura pas d'emprunt pour financer ce nouvel atelier* », un autofinancement de 20 % du projet, ce qui est très intéressant pour la communauté de communes et le territoire.

Facturation de vêtements de travail. Indemnité de chaussures et de petits équipement. Il sera proposé de facturer 30 € l'unité d'équipement en cas de non restitution. Le personnel dispose d'une paire de chaussures de sécurité par an, fournie par l'employeur. Une indemnité de 32,74 € sera accordé au 1^{er} janvier 2017. Sont concernés le personnel chargés des espaces verts, l'entretien des bâtiments, propreté des locaux.?

Création à disposition personnel cantine. La mairie de Mazières-en-Gâtine a souhaité renforcer son équipe d'un agent de service au grade d'Atsem. Cela n'engendrera pas de frais supplémentaires pour la commune.